

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE LUNDI 8 AVRIL 2013 À 19:30 HEURES.

Sont présents Les conseillers, messieurs, Michel Goulet, David Guimont, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier. Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur.

Est absent : Le conseiller, monsieur, Réjean Beaulieu.

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR LOUIS VADEBONCOEUR, MAIRE.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire.

2013-04-50

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-04-51

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mars 2013

Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du 11 mars 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Le maire informe sur les rencontres qu'il a eues au courant du dernier mois, CLD, MRC.

5. Information des conseillers

Aucune information donnée

6. Information de la directrice générale

Aucune information donnée

ADMINISTRATION

7. Suivi du Parc de l'Anse

Le maire, monsieur Vadeboncoeur donne un suivi sur le projet du Parc de l'Anse et annonce une réunion publique le 29 avril 2013 à 19h30 à la salle Gilles-Moreau du Chalet des sports.

8. Aqueduc – information et paiement #5

Point d'information sur la rencontre publique qui aura lieu le 18 mars prochain au Chalet des sports à 19h30.

2013-04-52

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aqueduc du centre du village ont débuté;

CONSIDÉRANT QU'une demande de paiement #4 a été reçue le 1^{er} mars 2013 pour le niveau d'avancement actuel des travaux au montant de 224 343.82\$;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur a vérifié le niveau d'avancement des travaux en date du 28 février 2013;

Montant à ce jour des travaux :	1 597 965.26 \$
Retenue de garantie de 10% :	159 796.52 \$
Les demandes antérieures :	1 438 168.74 \$
Demande présente :	152 719.02 \$
TPS	7 635.95 \$
TVQ	15 233.72 \$
Paiement total	175 588.70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser, et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier:

QUE ce conseil autorise le paiement du montant mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Nettoyage des berges

La corporation en collaboration avec la Municipalité et l'organisme OBAKIR feront une activité le 11 mai 2013 (voir Info Portage).

10. Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Informations données au sujet d'une subvention reçue par le gouvernement fédéral sur le programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

2013-04-53

11. Résolution pour Arpentage dans le dossier monsieur Gaston Belzile

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2012-11-175 autorisait le maire et la directrice générale à signer les transactions chez le notaire concernant une vente d'une parcelle de terrain en faveur de monsieur Gaston Belzile;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain a fait l'objet d'une démarche d'arpentage par la firme Pelletier et Labrie;

CONSIDÉRANT QUE cette parcelle de terrain doit être déposée au cadastre pour identification;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage autorise la directrice générale, madame Annie Lemieux à signer les documents nécessaires afin d'obtenir un nouveau numéro de cadastre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-04-54

12. Résolution pour le notaire dans le dossier monsieur André Lévesque

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Lévesque propriétaire d'un terrain à Notre-Dame-du-Portage (4 530 864) a fait une demande pour l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à la Municipalité et qui est adjacente à son lot 4 530 864;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité lui a fait une offre équivalente à l'évaluation du terrain appartenant à la municipalité soit 1 550\$;

CONSIDÉRANT que les coûts rattachés à l'arpentage et au notaire pour cette transaction seront à la charge de l'acheteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité possède une desserte en aqueduc sur ce terrain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE le conseil municipal autorise le maire et la direction générale à signer chez le notaire tout document pour faire la transaction avec monsieur Lévesque;

QU'une servitude en faveur de la municipalité soit inscrite sur le contrat d'achat jusqu'à ce que la Municipalité en fasse la cession.

QUE l'acheteur paie 1 550\$ à la Municipalité et que les frais de notaire et d'arpenteur, reliés à cette transaction, soient à la charge de l'acheteur.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Monsieur Goulet s'est retiré des discussions sur ce point.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

13. Rapport des activités incendie

M. Goulet explique le rapport transmis par la ville de Rivière-du-Loup pour les activités du dernier mois.

AMÉNAGEMENT URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

14. Consultation publique pour le schéma d'aménagement

Monsieur Vadeboncoeur indique qu'il y aura des présentations publiques pour la population portant sur le schéma d'aménagement de la MRC de Rivière-du-Loup.

15. Suivi du CCU

PIIA

810, route du Fleuve

2013-04-55

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande pour l'implantation de clôtures;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande tel que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que décrit ne rejoint pas les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE dans le règlement PIIA un des critères ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait ses recommandations au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont, et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier:

QUE le conseil recommande une consultation avec madame Mélanie Milot à la MRC de Rivière-du-Loup afin de pouvoir préciser le type de clôture dans la cour latérale;

QUE le conseil refuse les clôtures de la cour avant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

PIIA

363, route du Fleuve

2013-04-56

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de rénovation d'un bâtiment sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande tel que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que décrit rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait ses recommandations au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur, Michel Goulet :

QUE le conseil accepte le projet en demandant au propriétaire :

- De doubler la main courante par rapport à celle présentée;
- De ne pas laisser plus d'un an (soit 2014) la nouvelle galerie sans peinture;
- De revenir avec la couleur choisie pour une demande de permis afin que le CCU puisse faire l'analyse de la couleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-04-57

PIIA

598, route du Fleuve

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande pour l'installation d'une clôture pour un bâtiment sur la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande tel que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que décrit rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait ses recommandations au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE le conseil accepte cette demande de rénovation (clôture).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Dérogation mineure

796, route de la Montagne

2013-04-58

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure concerne une propriété connue et identifiée comme étant le lot 22-P du cadastre de Notre-Dame-du-Portage, division Kamouraska et plus précisément au 796, route de la Montagne;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise une dérogation à l'article 4.2.5 qui détermine les normes d'implantation des bâtiments principaux du règlement de zonage 90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure consiste à rendre conforme la marge latérale droite afin d'autoriser la construction d'un abri d'auto ouvert;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure permet de rendre la résidence conforme aux règlements d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la dérogation mineure et fait ses recommandations au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont;

QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure #2013-5845 afin de rendre conforme l'emplacement de l'abri d'auto ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

PIIA

796, route du Fleuve

2013-04-59

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de rénovation pour la construction d'un abri d'auto ouvert sur un bâtiment de la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande tel que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que décrit rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait ses recommandations au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont ;

QUE le conseil accepte cette demande de rénovation avec les demandes suivantes :

-recevoir un plan plus détaillé de l'avant toit pour s'assurer de la continuité de celui-ci par rapport à la maison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

PIIA

559, route du Fleuve

2013-04-60

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande de rénovation pour un bâtiment de la route du Fleuve;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande tel que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que décrit ne rejoint pas les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a fait ses recommandations au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser;

QUE le conseil n'accepte pas cette demande de rénovation suite aux recommandations du CCU et demande au propriétaire de consulter madame Mélanie Milot à la MRC de RDL pour cet agrandissement d'un bâtiment qui est situé dans l'inventaire des bâtiments patrimoniaux Léonidoff.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

16. Adoption du 1^{er} projet du règlement modifiant certaines dispositions contenues dans le règlement de zonage # 90-06-127 de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage afin de changer d'usage les zones 29-H et 39-A

2013-04-61

CONSIDÉRANT QUE le conseil peut adopter et modifier des règlements d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme suivant les dispositions qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil juge opportun d'effectuer des ajustements au règlement de zonage de la municipalité afin d'apporter des changements dans les usages des zones 29-H et 39-A;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent projet de règlement a été donné à la séance du 11 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et, appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement numéro #2013-03-329.

Lecture faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

17. Dépôt du rapport de la coordonnatrice loisir, culture et vie communautaire.

Ce point a été fait en début de rencontre lors de la présentation de la nouvelle coordonnatrice au loisir, culture et vie communautaire.

2013-04-62

18. Résolution pour un changement de tarification camp de jour

CONSIDÉRANT QUE les tarifs d'inscription au camp de jour ont été recalculés et révisés;

CONSIDÉRANT QUE les inscriptions se font au courant du mois de mai et que la publicité se fait en avril;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de tarification sera changé à la réunion de conseil du 6 mai 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil approuve ces nouveaux tarifs du camp de jour suivants et qu'ils seront reconduits dans le règlement #2013-05-331 adopté le 6 mai 2013.

Camp de jour (lundi au vendredi) 9h à 16h

1 enfant	100\$
2 enfants	180\$
3 enfants	250\$
4 enfants et+	250\$ +65\$/enfants supplémentaires
À la semaine	45\$/enfant
Journalière	9\$

Service extra (lundi au vendredi) 7h30-9h / 16h-17h30

1 enfant	100\$
2 enfants	180\$
3 enfants	250\$
4 enfants et+	250\$ + 65\$/enfants suppl.
À la semaine	30\$/ enfant
Journalier	9\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

19. Avis de motion sur le règlement de tarification pour changement au camp de jour -piscine

Un avis de motion est donné par la conseillère madame, Jacqueline Poirier sur l'adoption, lors d'une prochaine réunion, du règlement sur la tarification #2013-05-331 pour des changements apporté au règlement #2013-01-227 concernant le camp de jour et la piscine.

20. Avis de motion - citation d'un bien patrimonial -petite école Parc de l'Anse

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur, Michel Goulet sur l'adoption, lors d'une prochaine séance, d'un règlement ayant pour objet la désignation de la Petite école du Parc de l'Anse appartenant à Patrimoine et culture du Portage, située au 234, route du Fleuve, au lot #4 530 745 comme bien patrimonial. Cette désignation porte sur une valeur historique.

21. Demande de stage en loisir pour janvier 2014

2013-04-63

CONSIDÉRANT QU'une demande de stage par un étudiante du cégep de Rivière-du-Loup en Loisirs a été faite pour janvier 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un département de loisirs coordonné par madame Marie-Anne Caron;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil accepte la demande de stage de madame Claudie Charlant étudiante en loisir au Cégep de Rivière-du-Loup pour la session de janvier 2014;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

22. Soirée reconnaissance des bénévoles - 26 avril 2013

Information donnée concernant la soirée reconnaissance aux bénévoles durant la semaine des bénévoles.

23. Comité de Patrimoine - CCU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut avoir un comité du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit que le Comité consultatif d'urbanisme agisse aussi comme Comité du patrimoine;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil confère au CCU en place la tâche d'agir à ce titre tel que le prévoit la LAU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

24. Bibliothèque - conférences à venir

Informations données sur 2 conférences offertes gratuitement par la bibliothèque dans les locaux de la sacristie.

CORRESPONDANCE

25. Aires protégées au Bas St-Laurent – Consultation de la CRÉ

Informations données sur le sujet des aires protégées au Bas St-Laurent. La CRÉ du Bas St-Laurent donnera des consultations publiques.

26. Colloque annuel d'action patrimonial (7 juin 2013)

CONSIDÉRANT QU'Action patrimoine organise un Colloque portant sur les paysages de la Vallée du St-Laurent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet;

QUE le conseil autorise le maire monsieur Louis Vadeboncoeur à être inscrit à la journée du 7 juin 2013 pour le Colloque d'action Patrimoine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

27. Semaine nationale de la santé mentale 2013

Proclamation de la Semaine Nationale de la santé mentale 2013

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du **6 au 12 mai** sous la thématique Tu es formidable! Le sais-tu? afin de reconnaître la valeur humaine de chaque personne et de promouvoir la bonne estime de soi comme facteur de protection de la bonne santé mentale;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant l'estime de soi relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les échelons de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale pilote la Semaine et encourage l'implication de tous les secteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à s'approprier les outils** leur permettant de reconnaître leur propre valeur et celles des gens qui les entourent
- En lisant la proclamation, la signant et en la retournant à l'ACSM;

Par conséquent, je Louis Vadeboncoeur, maire de Notre-Dame-du-Portage, proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2013 Semaine de la santé mentale à Notre-Dame-du-Portage et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître la valeur de chacune et chacun en prenant le temps de voir en quoi ils sont **Formidables**.

2013-04-64

2013-04-65

2013-04-66

28. Association du cancer est du Québec

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande pour s'impliquer et à participer au *Défi Mille et un pas contre le cancer*;

CONSIDÉRANT QUE le trajet du défi passera à Notre-Dame-du-Portage le 23 juillet 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur David Guimont :

QUE le conseil accepte que l'Association circule sur la route 132 c'est-à-dire la route de la Montagne;

QUE la municipalité apporte de l'aide au comité du Défi Mille et un pas contre le cancer;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

29. Projet Écarlate vernissage de l'exposition « Au-delà du Rose »

Information donnée sur le vernissage de l'exposition Écarlate.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2013-04-67

30. Approbation des autorisations de dépenses

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur David Goulet :

QUE toutes les demandes d'autorisation des dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisation des dépenses – avril 2013 et totalisant un montant de 48 942.56\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-04-68

31. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de mars 2013 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 134 661.77 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

32. Période de questions

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

33. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur David Guimont la séance est levée à 21:00.

Le maire

La directrice générale

Louis Vadeboncoeur

Annie Lemieux, g.m.a.